

PÉTITION POUR AIX-LES-BAINS

Sauvegarder la villa NIRVANA et son parc : un enjeu d'intérêt général.

Les aixois ont eu la surprise d'apprendre la demande de modification du PLUi (Plan local d'Urbanisme) pour permettre la construction de **deux immeubles de 18 m de haut** dans le parc de la villa Nirvana, un bâtiment du XIXème siècle, emblématique de notre cité thermale.

Une enquête publique a été ouverte, qui s'est close le 27 janvier dernier. Vous avez été près de **400 à émettre un avis négatif**.

Les prises de position viennent de toute la France, témoignant d'un attachement réel au patrimoine aixois, bien au-delà de notre cité.

Nous avons écrit au Maire, président du Grand Lac et vice-président du conseil départemental en charge des finances, de la culture et du patrimoine pour lui demander de renoncer à ce projet.

Une réunion d'information est organisée par le promoteur le jeudi 16 février à 18H00 au palais des congrès. **Est-ce les promoteurs qui décident des règles d'urbanisme à Aix-les-Bains ?**

N'ouvrons pas à la pression foncière, une porte de "laisser faire n'importe quoi" au profit d'intérêts privés.

Nous demandons l'abandon du projet et le classement de la totalité de ce terrain en zone ND (non constructible) définie par le droit de l'urbanisme comme «un ensemble bâti patrimonial et un parc paysager attenant aux caractères patrimoniaux » : la Villa Nirvana et son parc centenaire sont exactement cela !

Protégeons nos parcs, les arbres centenaires et la biodiversité qu'ils abritent. Respectons notre histoire. Notre idée de la ville n'est pas celle des promoteurs.

Merci pour votre soutien et **rendez-vous le 16 février à 18H00 devant l'entrée du Palais des Congrès** pour manifester en silence notre opposition.

Le collectif Boncelin Chantemerle

Lien pour la pétition :

www.change.org/protection-nirvana

Notre site web :

www.sauvegarde-nirvana-boncelin.org



Scannez ce QR code et signez la pétition en 3 clics.



PÉTITION POUR AIX-LES-BAINS

Sauvegarder la villa NIRVANA et son parc : un enjeu d'intérêt général.

Les aixois ont eu la surprise d'apprendre la demande de modification du PLUi (Plan local d'Urbanisme) pour permettre la construction de **deux immeubles de 18 m de haut** dans le parc de la villa Nirvana, un bâtiment du XIXème siècle, emblématique de notre cité thermale.

Une enquête publique a été ouverte, qui s'est close le 27 janvier dernier. Vous avez été près de **400 à émettre un avis négatif**.

Les prises de position viennent de toute la France, témoignant d'un attachement réel au patrimoine aixois, bien au-delà de notre cité.

Nous avons écrit au Maire, président du Grand Lac et vice-président du conseil départemental en charge des finances, de la culture et du patrimoine pour lui demander de renoncer à ce projet.

Une réunion d'information est organisée par le promoteur le jeudi 16 février à 18H00 au palais des congrès. **Est-ce les promoteurs qui décident des règles d'urbanisme à Aix-les-Bains ?**

N'ouvrons pas à la pression foncière, une porte de "laisser faire n'importe quoi" au profit d'intérêts privés.

Nous demandons l'abandon du projet et le classement de la totalité de ce terrain en zone ND (non constructible) définie par le droit de l'urbanisme comme «un ensemble bâti patrimonial et un parc paysager attenant aux caractères patrimoniaux » : la Villa Nirvana et son parc centenaire sont exactement cela !

Protégeons nos parcs, les arbres centenaires et la biodiversité qu'ils abritent. Respectons notre histoire. Notre idée de la ville n'est pas celle des promoteurs.

Merci pour votre soutien et **rendez-vous le 16 février à 18H00 devant l'entrée du Palais des Congrès** pour manifester en silence notre opposition.

Le collectif Boncelin Chantemerle

Lien pour la pétition :

www.change.org/protection-nirvana

Notre site web :

www.sauvegarde-nirvana-boncelin.org



Scannez ce QR code et signez la pétition en 3 clics.

